

COMITÉ DE CIRCULATION

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Date de la réunion : Le jeudi 6 décembre 2018, à 9 h 30 **Lieu :** Salle DSA
6854, rue Sherbrooke Est

Étaient présents : Représentants de l'organisme L'Anonyme
8 personnes présentes Représentant de l'organisme Solidarité Mercier-Est (SME)
Représentants du bureau des élus de l'arrondissement (BÉA)
Représentants de la Division des études techniques de l'arrondissement (DÉT)
Représentants du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM)

Distribué à : Aux membres du comité
8 personnes présentes À la Direction de l'arrondissement
À la Division des communications de l'arrondissement
Ce compte rendu sera affiché sur le site internet de l'arrondissement à la suite de son adoption

Ordre du jour	Résumé des discussions	Suite à donner – délai
1 – Lecture et adoption de l'ordre du jour	Ajout des points 9 à 15. L'ordre du jour est adopté.	
2 – Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 8 novembre 2018	Adopté.	
3 – Présentation des deux nouveaux membres et remise du formulaire de confidentialité pour signature	Tour de table et présentation des deux nouveaux membres.	
4 – Proposition de calendrier pour l'année 2019.	Déplacer la séance prévue le 17 pour le 24 septembre. Le nouveau calendrier est adopté.	
5 – Demande de panneau d'arrêt sur la rue Turenne à l'intersection de la rue Louis-Veuillot direction est	L'école Saint-Fabien est entrée en vigueur depuis septembre dernier et le conseil d'établissement de l'école souhaitait faire ajouter des panneaux d'arrêt. Malheureusement, les panneaux déjà en place à l'intersection Lacordaire et Bossuet ne permettent pas d'installer de nouveaux panneaux d'arrêt en respectant les normes à cause de leur proximité. De plus, le dégagement aux intersections a été fait dans ce secteur. La DÉT prendra en compte la présence de l'école lors de nouveaux réaménagements pour rendre ce secteur plus agréable aux piétons. Rappelons que la norme prescrit 150 m et il n'y a que 75 m de Lacordaire et 110 m de Bossuet. Le BÉA souhaiterait faire vérifier les vitesses, mais le SPVM mentionne qu'il s'agit d'un secteur 30 km plutôt respecté et la circulation n'est pas problématique. Cette rue pourrait cependant accueillir des dos d'âne en 2019 si aucun réaménagement n'est prévu.	Le SPVM fera quelques vérifications sur le terrain.

<p>6 – Plainte de vitesse malgré les panneaux de 30 km h sur la rue Dézéry</p>	<p>La rue Dézéry entre Sherbrooke Est et Hochelaga est en pente descendante vers le sud, ce qui fait en sorte que les véhicules prennent de la vitesse. L'ajout de dos d'âne n'est pas recommandé dans les pentes puisque cela représente un enjeu à la sécurité, surtout pour les cyclistes. Le SPVM mentionne qu'il s'agit d'une rue très large et qu'il y aurait possiblement lieu d'intervenir en ce sens. La DÉT annonce que des saillies sont prévues à l'intersection de Sherbrooke Est et Dézéry.</p>	
<p>7 – Demande de traverse piétonne pour personne à mobilité réduite au 553, rue d'Orléans</p>	<p>Le demandeur prend la navette OR, mais habite de l'autre côté de la rue et doit passer par l'intersection Sainte-Catherine ou Notre-Dame, ce qui représente un long parcours contraignant. La DÉT a fait des démarches auprès de la STM pour essayer de trouver une solution au problème vécu, mais aucune n'a été trouvée. Par ailleurs, aucun transport adapté ne peut embarquer des usagers dans les ruelles. La DÉT souhaiterait fermer l'accès des rues Orléans et Jeanne-d'Arc à l'intersection Notre-Dame, mais rien n'est encore élaboré. Le SPVM propose de faire des fermetures temporaires. Le SIM mentionne certaines réglementations à respecter pour la création de cul-de-sac (max. 90 m en longueur ou ajouter des mesures compensatoires pour les virages avec un tourne bride de 12 m). Les rues Davidson, Bourbonnière et Pie-IX resteraient connectées à Notre-Dame.</p>	<p>La DÉT procédera à l'étude pour la faisabilité de culs-de-sac temporaires.</p>
<p>8 – Panneau clignotant à la traverse A.A. Desroches et Hochelaga</p>	<p>Le panneau solaire clignotant ne fonctionne pas toujours. La DÉT mentionne que la CSDM a récupéré le terrain du stationnement pour implanter une école dans les prochaines années et que le secteur sera revu en conséquence. Par ailleurs, la rue Hochelaga entre les rues Curatteau et Honoré-Beaugrand sera réaménagée en 2020.</p> <p>Le SPVM propose de rétrécir la chaussée à une voie de circulation à l'approche de cette intersection. La possibilité d'implanter une traverse semi-permanente sera plutôt étudiée.</p>	<p>La DÉT étudiera la possibilité d'implanter une traverse semi-permanente.</p>
<p>9 – AJOUT – Camionnage sur la rue Sherbrooke Est</p>	<p>Le SPVM demande si les camions de déneigement lors des opérations de chargement de la Ville de Montréal ont le droit de dévier du réseau de camionnage de nuit pour se rendre à leur site de dépôt de neige. Les déneigeurs privés doivent utiliser le réseau de camionnage de nuit. La DÉT fera les vérifications appropriées et enverra l'autorisation au SPVM.</p>	<p>La DÉT enverra au SPVM la preuve d'autorisation à l'effet que les camions de déneigement de la Ville peuvent transiger hors du réseau de camionnage.</p>
<p>10 – AJOUT – Mise à sens unique de la rue Liébert</p>	<p>La mise à sens unique est effective depuis le 26 novembre et l'arrondissement reçoit des plaintes à l'effet que des automobilistes continuent d'entrer par la rue Notre-Dame. La DÉT a fait quelques vérifications sur le terrain et n'a pas remarqué ces comportements. Le SPVM croit qu'une surveillance policière corrigerait le comportement des récalcitrants.</p>	<p>Le SPVM effectuera une opération policière.</p>
<p>11 – AJOUT – 5 mètres</p>	<p>Le SPVM a constaté que des parcomètres se trouvent encore dans des zones de dégagement sur des rues commerciales comme la rue Ontario. La DÉT enverra les inspecteurs pour régulariser la situation. Par ailleurs, la DÉT s'assurera d'harmoniser le règlement sur les tarifs avec le règlement municipal codification A164 concernant les dégagements.</p>	<p>La DÉT enverra un inspecteur pour relever les incohérences des parcomètres et s'assurera d'harmoniser les tarifs des contraventions.</p>

12 – AJOUT – Intersection Jean-Milot et Saint-Zotique	<p>L'arrondissement a reçu une plainte avançant qu'une quinzaine d'accidents automobiles auraient eu lieu à cette intersection l'hiver dernier, dont 2 avec un rapport de police. On réclame à l'arrondissement des panneaux d'arrêt à toutes les intersections avec la rue Saint-Zotique.</p> <p>La DÉT explique qu'il est impossible d'accéder à cette demande étant donné la prescription de 250 mètres entre les panneaux d'arrêt. Par ailleurs, aucune saillie n'est prévue pour le moment. Le SPVM fera des vérifications si les dégagements de 5 mètres sont respectés et fera un retour au comité.</p>	La DÉT fera une analyse des possibilités suite aux vérifications du SPVM.
13 – AJOUT – Intersection Beaubien et Langelier	Des plaintes mentionnent un grand nombre de voiture de l'est vers l'ouest voulant tourner vers le sud pour le temps alloué au virage. Le SPVM mentionne que les feux ont été changés récemment pour instaurer des virages protégés sur Langelier. Le BÉA communiquera avec les requérants pour savoir si la problématique a été réglée avec le nouveau phasage des feux.	
14 – AJOUT – Rue Duquesne	<p>Demande de dos d'âne en direction sud entre Pierre-De Coubertin et Hochelaga. Ce sujet a déjà été présenté au comité et reçu une réponse défavorable. Une pétition a été envoyée au BÉA.</p> <p>La DÉT mentionne qu'un projet de réaménagement a été planifié pour 2019-2020 avec de nouvelles saillies aux 4 coins de la rue Duquesne, ce qui réduira considérablement les vitesses. L'avenue Pierre-De Coubertin sera réduite par des saillies entre Viau et Duquesne.</p>	Le BÉA pourra fournir une lettre écrite pour répondre à la pétition. La DÉT enverra l'information pertinente pour la confection de la lettre.
15 – AJOUT – Demande de panneau d'arrêt à l'intersection Boileau et Dickson	Cette demande a déjà fait l'objet d'une réponse à une séance antérieure. Un projet de corridor scolaire avec le réaménagement des rues Boileau et Pierre-De Coubertin améliorera la situation. La rue Boileau sera réduite aux intersections par l'implantation de saillies. L'ajout d'un panneau d'arrêt ne serait pas sécuritaire et ferait plutôt en sorte d'amener un faux sentiment de sécurité. La DÉT mentionne que la rue Dickson a un rôle important de collectrice en donnant l'accès à l'autoroute et l'ajout de panneaux d'arrêt inciterait la circulation à emprunter les rues locales, ce qui n'est pas désirable.	